

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/87/1 Novembre 1986
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

F

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Deuxieme session

Rome, 16 - 20 mars 1987, Salle Verte

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Election du président et des vice-présidents
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session
(CPGR/87/1,2)
3. Rapport du Groupe de travail, 2 - 3 juin 1986 (CPGR/87/3) Rapport du
Groupe de travail, 12 - 13 mars 1987 (présentation orale du
Président)
4. Rapport intérimaire concernant l'engagement international sur les
ressources phytogénétiques (CPGR/87/4)

La Commission examinera un rapport sur la situation de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques. Pour répondre aux vœux exprimés par le Groupe de travail de la Commission, le rapport contiendra une section consacrée à la mise en place éventuelle d'un dispositif pour aboutir à une solution négociée des problèmes soulevés par les réserves formulées à l'égard de certaines dispositions fondamentales de l'Engagement.

5. Etat des collections de base et des collections actives de ressources
phytogénétiques (CPGR/87/5)

La Commission examinera une étude sur la situation juridique actuelle des collections actives et des collections de base ex situ de ressources phytogénétiques. Cette étude couvrira notamment les dispositions pertinentes de la législation semencière et de la législation sur les droits des obtenteurs végétaux, ainsi que les différents régimes en vigueur de propriété des ressources phytogénétiques détenues dans les banques de gènes. Des indications seront aussi données sur les législations nationales qui sont jugées incompatibles avec l'Engagement international.

6. Etude concernant les dispositions juridiques relatives à la création éventuelle d'un réseau international de collections de base dans les banques de gènes, sous les auspices ou la juridiction de la FAO (CPGR/87/6).

La Commission sera saisie d'une analyse des diverses façons dont les collections de base faisant partie d'un réseau international pourraient être placées sous les auspices ou la juridiction de la FAO, ainsi que des dispositions et incidences juridiques que cela impliquerait.

7. Etat de la conservation in situ des ressources phylogénétiques (CPGR/87/7)

Ce document examinera les progrès de la conservation in situ depuis la première session de la Commission, en indiquant spécialement les activités entreprises pour donner suite aux recommandations de la Commission et aux observations formulées par son Groupe de travail en juin 1986. Mention sera faite des mesures prises pour mieux sensibiliser l'opinion, diffuser des informations sur les recherches, les projets pilotes et la coordination aux niveaux régional et mondial et renforcer la coopération internationale. Des propositions concernant les activités futures dans ce domaine seront faites.

8. Examen des besoins de formation (CPGR/87/8)

Ce document indiquera les secteurs dans lesquels une formation peut être nécessaire, à savoir ressources phylogénétiques et sélection végétale, évaluation et diffusion des variétés, production et contrôle de la qualité des semences et distribution et commercialisation des semences. Ce document traitera de chaque secteur, en comparant la situation dans les pays développés d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie avec la situation dans les pays en développement, à l'aide des données obtenues en réponse à l'enquête effectuée pour le Rapport FAO sur les semences de 1984/85. Les principaux domaines dans lesquels une formation est nécessaire seront identifiés sur cette base. Les méthodes qui pourraient être utilisées pour déterminer le nombre de stagiaires dans chaque discipline seront examinées.

9. Système d'information de la FAO sur les ressources phylogénétiques (CPGR/87/9)

Le document examinera les systèmes d'information existants et indiquera des moyens de développer le Système FAO d'information sur les ressources phylogénétiques. Le Système international proposé d'information sur les ressources phylogénétiques, qui serait coordonné par la FAO, examinera la compatibilité des systèmes d'information existants de la FAO et du CIRPG, ainsi que les possibilités de combiner ces deux systèmes. D'autres questions - comme l'évaluation, les liens avec les bibliothèques et l'accès payant aux données - se rapportant à la mise en place du Système international d'information sur les ressources phylogénétiques seront aussi examinées.

10. Etude de faisabilité sur la constitution d'un fonds international pour les ressources phytogénétiques (CPGR/87/10)

Ce document indiquera les mesures prises a la demande de la 23eme session de la Conférence de la FAC. Il indiquera brièvement les diverses possibilités de constituer un tel fonds.

11. Programme de travail futur de la Commission (CPGR/87/11)

Ce document formulera des propositions spécifiques concernant la teneur de l'ordre du jour de la troisième session de la Commission des ressources phytogénétiques.

12. Autres questions

13. Date et lieu de la prochaine session

14. Adoption du rapport